

AVIS n°2026-02

Le 14 janvier 2026

Examen en commission SRB le 18/12/2025

En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.

Dénomination du projet : État des lieux de la biodiversité en Bretagne dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB)

Demandeur·s : Région Bretagne et DREAL Bretagne

Rapporteur·s : Loïs Morel et Gaëlle Leprévost

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Contexte et présentation du projet :

La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) est un outil stratégique et opérationnel qui vise à renforcer la préservation de la biodiversité dans les territoires régionaux et à améliorer la lisibilité et la coordination des actions des différents acteurs. Elle s'inscrit dans le cadre réglementaire de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 (art. 8) et dans le code de l'environnement (art. L.110-3).

Le diagnostic constitue la première étape de la démarche SRB et son premier livrable. Il a pour objectifs de :

- Consolider une vision partagée de la biodiversité entre tous les acteurs régionaux en établissant un état des lieux de la biodiversité ;
- Proposer un document pédagogique et synthétique à visée stratégique ;
- Mettre en exergue les enjeux de biodiversité propres au territoire breton, étape indispensable à la détermination des objectifs stratégiques puis des actions opérationnelles visant à protéger, restaurer et gérer la biodiversité bretonne.

La Région Bretagne et la DREAL Bretagne sollicitent l'avis du CSRPN sur cette 1^{ère} étape de la SRB.

Le document fait 70 pages sans annexes et s'articule autour de 4 chapitres structuré par une approche Etat-Pression-Réponse et Enjeux, cette dernière étape constituant concrètement la partie diagnostic. 5 enjeux sont formulés :

- 1) Maintien et reconquête des écosystèmes terrestres, marins et littoraux en bon état, interconnectés et résilients
- 2) Atténuation des pressions exercées sur la biodiversité par les activités humaines
- 3) Mobilisation et accompagnement des acteurs bretons (des élus aux citoyens) pour un passage à l'action en faveur de la biodiversité

- 4) Connaissance pour éclairer et adapter l'action en faveur de la biodiversité
- 5) Cohérence des politiques publiques de l'échelle régionale locale pour une action efficace au service de la biodiversité

Discussions :

Points généraux et points forts

C'est un document riche en information et bien structuré, qui se lit aisément. La démarche générale est présentée, ce qui permet de signaler l'importance de la démarche de concertation et de co-construction mise en place par la Région et la DREAL avec l'ensemble des acteurs bretons.

Le volet « état » aborde la biodiversité à travers un angle « milieux », ce qui permet de dresser un panorama assez complet en traitant les espèces associées, voire parfois les populations. Les pressions sont également présentées de manière synthétique en suivant le cadre de l'IBPES qui reconnaît 5 grands types de pressions anthropiques. Les réponses présentent l'essentiel des leviers existants. Enfin, 5 grands enjeux sont présentés en lien avec 5 thématiques clairement identifiables (1) conservation / restauration, (2) pressions, (3) mobilisation des acteurs, (4) connaissance et (5) cohérence de l'action publique) ce qui nous semble pertinent et adapté.

La démarche de concertation et de co-construction lancée par la Région et la DREAL avec les acteurs bretons de la biodiversité est un point fort de ces travaux. Associer les experts et plus largement les acteurs de la biodiversité conforte le bien fondé des enjeux identifiés en fin de document.

Remarques et éléments de discussion

Démarche et préambule

Bien que la démarche d'élaboration de la SRB soit succinctement présentée en introduction, plus de détails, notamment sur l'accompagnement méthodologique du comité français de l'UICN auraient mérité d'être développés. Dans cette perspective, associer le CSRPN plus en amont de la démarche afin de pouvoir définir la méthode de définition des enjeux, aurait été apprécié (voir points détaillés ci-dessous).

En préambule, un bilan des précédentes stratégies (Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE-) et autres documents relatifs à la biodiversité de Bretagne (analyse de l'UMR PatriNAT du MNHN dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale des Aires Protégées -SNAP-) permettrait d'introduire cet état des lieux dans la continuité des précédents et d'identifier les axes d'amélioration que vise ce document.

Etat des lieux

Les notions de « diagnostic » et « d'état des lieux » pourraient être mieux définies en préambule notamment pour éclairer le lecteur sur l'ambition du document. Le volet diagnostic - qui correspond ici aux enjeux - est peu développé (les enjeux sont « simplement » listés à la fin) et de fait, ce document correspond plus un état des lieux. Concernant le volet diagnostic, il serait intéressant de compléter et d'enrichir la définition des enjeux par une analyse de type AFOM (Atouts, faiblesses, opportunités et menaces). L'objectif de cette analyse est bien de croiser les éléments de l'état des lieux sur les volets Etat-Pression-Réponse (EPR). Il s'agit in fine d'une analyse territoriale (vision prospective et analyse transversale de la biodiversité) en termes de biodiversité et d'évaluer les politiques publiques à travers les actions menées.

Plus important, à l'issue de la présentation milieux par milieux, il nous semble manquer une synthèse qui compare l'état, les menaces et les grands enjeux par territoire. Pour mieux éclairer le lecteur et les décideurs dans la compréhension de la situation bretonne, il manque une analyse de type comparative, même succincte, avec des références afin d'objectiver la responsabilité régionale (comparaison dans le temps, avec des données historiques par exemple, et/ou dans l'espace, avec des données au niveau national). Plusieurs documents peuvent être mobilisés pour ce faire, comme par exemple la notice de la Carte des Grands Types de Végétation (CGTV), les travaux du MNHN relatifs à l'anthropisation des paysages (PATRINAT) ou encore la carte de naturalité portée par l'UICN (programme CARNAT). D'une manière générale, il ne nous semble pas aisé à ce stade de se faire

une idée globale de l'état de la biodiversité dans la région. L'appréciation est décomposée à l'échelle des habitats avec systématiquement des points forts et des menaces. Cela est cohérent et fidèle à la réalité mais l'absence de propos plus général masque le fait que la région est globalement très anthropisée et la marge de restauration est très importante. Ainsi, à la lecture du document, l'objectivation de la crise de la biodiversité n'est pas très évidente, il manque vraisemblablement plusieurs éléments qui pourraient permettre de pointer précisément les dégradations historiques (ex : évolution du taux d'artificialisation, données issues du Suivi Temporel des Oiseaux Communs, etc).

Les réponses

C'est un chapitre clé du document car il présente les outils mis en œuvre à l'échelle de la région pour répondre aux enjeux de biodiversité. En l'état, ce chapitre dresse un panorama très large des réponses mobilisées à ce jour, intégrant des outils de grandes envergures (politiques des aires protégées) et des initiatives beaucoup plus anecdotiques (pose de nichoir pour l'avifaune). Cette partie pourrait être nettement améliorée :

- Les réponses sont celles qui ont été mises en œuvre jusqu'à ce jour et il faudrait le préciser pour les distinguer de celles qui devraient être proposées à la suite de ce nouveau diagnostic.
- De manière analogue à ce que nous avons noté pour la partie « Etat » plus haut, nous invitons le comité de rédaction à hiérarchiser les réponses apportées à l'échelle régionale : les aires protégées, les opérations de restauration écologique des cours d'eau, les mesures de réduction de pollution lumineuse et les initiatives citoyennes en faveur de la petite faune ne sont pas du tout de même niveau en termes de potentiel d'atténuation des effets délétères de l'anthropisation des paysages sur la biodiversité.
- Concernant les réponses apportées, il serait pertinent de proposer une rapide évaluation des politiques publiques notamment au regard des moyens alloués au soutien de certaines pratiques défavorables à la préservation de la biodiversité et ceux alloués pour la conservation des milieux et des espèces (ex : soutien à l'agriculture industrielle vs préservation et restauration de la biodiversité).
- Enfin, un bilan hiérarchisé des actions permettrait de mettre en évidence les gains en termes de déclin vs restauration de la biodiversité. La politique des aires protégées dans la région, les politiques de conservation des espèces et certains changements d'occupation du sol ont eu des bénéfices qu'il serait utile de pointer (ex : conservation d'oiseaux marins, de rapaces, de certains mammifères telles que la loutre etc...).

Définition des enjeux

Le nombre et les intitulés des enjeux nous paraissent pertinents dans l'ensemble. Plusieurs membres du CSRPN soulignent la pertinence d'avoir soulevé les enjeux de connaissance (cf. par exemple actualisation des ZNIEFF dans la région). Néanmoins, ils mériteraient là encore de les hiérarchiser à partir de différents critères permettant de les classer (tous les enjeux ne sont pas identiques). A titre d'exemple, la méthode proposée par la DREAL Bretagne dans l'élaboration des Agenda 21 (fiche 8) propose différentes classifications :

- Impact fort / moyen / faible au regard des finalités du développement durable (importance de l'enjeu sur le territoire).
- Niveau d'expertise facile / médian / difficile pour y répondre (capacité de la collectivité et des partenaires à y répondre).
- Échéance d'intervention court / moyen / long terme possible au regard de la gravité de la situation (urgence, santé humaine, caractère irrémédiable, etc...) ou de l'ampleur de la tâche.
- Moyens (technique, humain, financier, etc.) élevés / adaptés / limités, nécessaires pour y répondre

Remarques détaillées au sein du document

- Titres des chapitres « milieux » trop généraux et réducteurs
- Page 14 : "Les milieux artificiels offrent un potentiel favorable à la biodiversité" : Constat qui paraît erroné en raison de l'impact défavorable de l'artificialisation sur la biodiversité.

- Page 15 « Zoom sur les cours d'eau » : Ajouter un focus (encadré vert) précisant le nombre d'espèces de poissons menacés (cf : révision Liste Rouge des poissons d'eau douce, 2025).
- Page 27 : Artificialisation liée à l'urbanisation « « Les cours d'eau bretons sont également entravés par 2500 seuils et barrages qui fragmentent les cours d'eau ... » : Chiffre à revoir, l'OFB dispose de données actualisées notamment dans le cadre du recensement des obstacles à l'écoulement (ROE).
- Pages 30 et 31 « changement climatique » : Il manque des éléments concernant les modifications de débits des cours d'eau vs besoin en ressource en eau. La biodiversité est dépendante du maintien de débits suffisants dans les rivières d'autant que les besoins en Alimentation en Eau Potable -AEP- vont augmenter et les débits diminuer notamment à l'étiage définie entre avril et octobre selon le SDAGE. A noter que pour les besoins AEP, une majorité de la ressource en eau est issue des cours d'eau (c'est une des particularités de la Bretagne).
- Page 32 : Pollutions liées aux déchets, rejets industriels et aux phénomènes urbains « L'artificialisation des sols contribue à concentrer les pollutions chimiques et entraîne une augmentation des problématiques de gestion des eaux usées et pluviales en milieu urbain. » : Evoquer également la diminution de la biodiversité liée à la pollution chimique.
- Page 35 « La production et le transfert des connaissances sur la biodiversité « Les observatoires régionaux faune et flore (ORFF), associations naturalistes ainsi que les instituts de recherche et laboratoires (Ifremer, CNRS, universités, etc.), contribuent à l'acquisition de connaissances scientifiques. » : Préciser que les observatoires thématiques participent également à la valorisation des données et l'expertise scientifique et technique, ce ne sont pas seulement des producteurs de données.
- Page 46 « Les outils de protection réglementaire » : Ajouter le classement en Liste 2 du L214.17
- Page 64 « Enjeux : maintien et reconquête des écosystèmes terrestres, marins et littoraux en bon état, interconnectés et résilients ». Dans les problématiques, l'enfrichement est présenté de manière univoque comme une menace pour la biodiversité des modèles extensifs. Ce constat n'est pas partagé par tous les acteurs de la conservation et de fait les recommandations d'actions peuvent diverger. Nous recommandons d'utiliser une formulation plus nuancée, évoquant les changements de biodiversité et non la perte et de prioriser l'action sur l'extensification de pratique sur des sites plutôt que la « restauration » d'habitats en cours de boisement.
- Il serait souhaitable d'associer aux chiffres clés des références précises (ex page 10 à propos de la faune forestière menacée).
- Bibliographie : Le document est bien référencé et renvoie systématiquement vers des documents plus complets. Toutefois, les références bibliographiques sont difficiles à consulter car souvent incomplètes (auteurs, revues etc.). Il faudrait adopter un style de référencement et s'y tenir. Un enrichissement des références serait aussi bienvenu. Il n'est pas nécessaire de s'appuyer uniquement sur des articles scientifiques mais certains chiffres clés produits dans la région pour certains milieux pourraient être cités (ex. CBNB sur les landes, PAB sur la forêt, Manifeste FNE, etc...). Certaines références bibliographiques ne sont plus valides notamment dans le mémo d'accompagnement destiné aux membres du CSRPN.

Conclusion : L'avis rendu par la commission

Le CSRPN apprécie l'effort qui a été fait pour formaliser un document synthétique, relativement bien équilibré entre les parties et bien structuré au regard des enjeux auxquels il répond. Néanmoins, si les

enjeux identifiés nous semblent pertinents et cohérents par rapport au territoire, nous insistons sur ce que nous considérons comme deux faiblesses du document en l'état :

(1) il présente un état des lieux de la biodiversité qui nous semble beaucoup trop nuancé quant à la balance des changements induits par l'anthropisation des paysages et l'ensemble des activités humaines. L'approche sectorisée par milieux ne doit pas masquer le fait que la grande majorité des paysages et des habitats dans la région a été très modifiée et impactée par les activités humaines au point de les appauvrir tant du point de de leurs structures et leurs compositions en espèces que d'un point de vue du fonctionnement. Pour ne reprendre qu'un exemple, 97% des masses d'eau en Ille-et-Vilaine sont en mauvais état écologique ! Il faut le souligner et le mettre en perspective avec les menaces concernées et non avec un ensemble de pressions qui agissent à des échelles variées (climat, activités récréatives, pollution lumineuse etc). Dans la région, les principales pressions sont l'agriculture intensive et l'artificialisation des milieux. Il faut le dire de manière moins explicite dans ce document. Dans cette perspective, rappeler quelques éléments chiffrés sur la réduction des surfaces d'habitats - patrimoniaux comme plus ordinaires - serait utile.

(2) de manière analogue, nous pensons qu'il est important de ne pas mettre sur le même niveau toutes les réponses apportées par la société bretonne à la question de la biodiversité. Là encore il faut hiérarchiser, la cohérence des politiques publiques (qui vont dans le sens de ne plus participer au financement de projets délétères pour la conservation de la biodiversité), les actions concrètes de conservation et de restauration (aires protégées, politiques coercitives et incitatives) sont bien plus ambitieuses et efficaces que les initiatives citoyennes d'acquisition foncière ou de soutien à la présence de la petite faune. Lister l'ensemble de ces réponses est une bonne chose mais il faut proposer une clé de lecture hiérarchisée. Enfin, nous insistons sur le fait que la mesure la plus efficace et la moins mobilisée reste la réduction significative des principales pressions qui s'exercent sur les milieux et les espèces. Il faut le dire de manière plus explicite. C'est l'un des principaux enseignements des politiques de conservation des deux dernières décennies. Pour ne prendre que l'exemple des milieux aquatiques, le suivi d'application de la DCE a mis en évidence que les mesures de restauration/conservation conduise à une relative stabilité de l'état des écosystèmes mais pas de véritables améliorations si elles ne sont pas accompagnées de réduction significative des pressions (notamment hydromorphologique et pollutions diffuses).

Ainsi, le CRSPN suggère au collectif en charge de la rédaction de la SRB de prendre en considération ces remarques pour proposer une seconde version enrichie plus adéquation avec les enjeux identifiés à l'échelle nationale pour viser une meilleure stratégie de conservation et de la restauration de la biodiversité.

Le 15 janvier 2026

Loïs Morel et Gaëlle Leprévost
Référents animateurs de la commission connaissances du CSRPN Bretagne